

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 10

Artikel: La seigneurie de la Mothe
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-7333>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SEIGNEURIE DE LA MOTHE ¹

Le château féodal de la Mothe, dont les traces ont presque complètement disparu, était situé sur une petite colline à peu près circulaire (d'où lui vient son nom), que l'on trouve au pied des pentes abruptes du Jura, dans l'étroit vallon parcouru par l'Arnon.

Cette petite rivière, nommée autrefois *les Arnon*s ou *l'Isernon*, descend des hauteurs de Ste-Croix, en formant les intéressantes gorges de Covatannaz, se joint à Vuitebœuf à la Baumine et longe ensuite le pied du Chasseron, pour aller enfin se jeter dans le lac de Neuchâtel ², à la Poissine, entre Grandson et Onnens. De Vuitebœuf jusqu'à son embouchure, l'Arnon coule dans une petite vallée qui renferme un grand nombre de sites agréables et intéressants. C'est dans ce vallon que se trouve le petit village de la Mothe qui, par le décret du Grand Conseil du 21 novembre 1849, a été détaché de la commune générale de la Mothe, Orges, Longeville et Vugelles, pour former avec cette dernière localité, située à quelques minutes en aval, une commune distincte.

Le monticule sur lequel se trouvait autrefois le château de la Mothe est aujourd'hui à peu près au centre du village. Il est dominé par un petit plateau cultivé, entouré de trois côtés par un ravin et de l'autre par un immense fossé, occupé maintenant par des jardins bien abrités.

¹ Les renseignements historiques qui se trouvent dans les pages suivantes sont essentiellement tirés des deux manuscrits suivants : 1^o Notice sur le château, terre et seigneurie de la Mothe, au district d'Yverdon, essai par M. Correvon de Martines. 2^o Notice sur le château, terre et seigneurie de la Mothe, au bailliage d'Yverdon ; extraits du verbal de visite de la rénovation de cette seigneurie faite en 1773 par le commissaire Crud, etc. Je dois aussi quelques renseignements complémentaires à l'inépuisable obligeance de M. A. de Montet.

² Les manuscrits, les imprimés et les cartes le désignaient autrefois sous le nom de lac d'Yverdon ou Yverdun.

Du côté du levant coule l'Arnon, au delà duquel se trouve une colline couverte d'une forêt de sapins qui ferme l'horizon. Au nord, le regard s'étend sur la partie inférieure de la vallée toute verdoyante et au milieu de laquelle apparaît le village de Vugelles. Au couchant se trouve un défilé assez étroit, de l'autre côté duquel sont les pentes du Chasseron, très abruptes à cet endroit et coupées par-ci par-là de rochers. Ce défilé est traversé par la route qui, de Grandson, conduit par Fiez, Novalles et Vugelles à Vuitebœuf. Ce chemin a dû exister depuis fort longtemps ; on le considère comme étant l'ancienne voie romaine qui longeait tout le pied du Jura et qui, dans la partie septentrionale du district de Grandson, est encore connue sous le nom de *vi d'Etraz*¹. Au midi, enfin, se trouve le fossé dont j'ai déjà fait mention.

Si l'emplacement de l'ancien château peut être découvert très facilement, il est presque impossible aujourd'hui de retrouver des vestiges bien apparents de la demeure féodale elle-même. Un modeste pan de mur apparaît seul au bord de la route, sur la pente septentrionale du mamelon. Le château fut détruit, de même que celui de Montagny, à l'époque de la bataille de Grandson. Il appartenait alors à Pierre de Vergy, baron d'Autrey et Champlitte en Bourgogne, qui avait évidemment pris parti pour Charles-le-Téméraire. En 1599, il existait

¹ Ce défilé est en outre traversé par un ruisseau dont l'importance varie beaucoup suivant les saisons et dont la source se trouve à quelques pas de la colline sur laquelle existait le château. Après des pluies persistantes et surtout à l'époque de la fonte des neiges sur le Jura, l'eau jaillit au pied de la montagne par un grand nombre de fissures et forme dans la forêt, près des maisons, une multitude de cascates. Une autre source beaucoup plus considérable apparaît aussi un peu plus haut, au-dessus d'un rocher et forme pendant un certain nombre de jours une cascade de vingt-cinq à trente mètres de hauteur. Cette curiosité naturelle attire beaucoup de visiteurs, mais pour quelques-uns qui peuvent jouir du spectacle, combien qui arrivent lorsqu'il n'existe déjà plus !

encore une tour qui n'était plus habitable, ainsi qu'on peut le voir dans les registres du commissaire Chanéaz. Au commencement du XIX^e siècle, on voyait encore des vestiges des quatre tours ¹.

La seigneurie de la Mothe était considérable. En 1331, époque où elle appartenait à Noble et Puissant Hugonin de Vufflens, elle renfermait, d'après un plan de rénovation dont le nom de l'auteur a disparu, les possessions suivantes : Vugelles, où il y avait 27 reconnaissants, Longeville ², avec 10 reconnaissants, Orges, avec 23, Mathod avec 36, Sergey avec 3, dont un taillable, Bal-laigues 34, Lignerolles 4. La seigneurie de la Mothe avait en outre des droits sur une partie des villages de Baulmes, Fiez, Rances, Valleyres, La Russille, etc.

La seigneurie de la Mothe fit partie intégrante de celle de Champvent jusqu'au commencement du XIV^e siècle. Elle en fut séparée pour la première fois en faveur du fils aîné de Pierre de Champvent, Hugues, chanoine de Lausanne et doyen de Vevey, qui mourut le 31 janvier 1324. Il légua cette terre au fils et à la fille de son frère Humbert, seigneur de Champvent, *Jean* et *Marguerite*. Cette dernière apporta sa part en dot à son mari, Richard de Duyn, seigneur de Vufflens. Son fils Hugonin de Duyn fit la rénovation de la seigneurie en 1331. Il eut pour successeur sa fille Marguerite de Vufflens. L'autre partie de la terre de la Mothe que Jean, seigneur de Champvent, avait reçue

¹ L'Arnon a favorisé dans cette retraite profonde diverses industries. « Il existe au village de la Mothe, dit le manuscrit de Martines qui date du commencement de ce siècle, une fabrique de papier, et dans celui de Vugelles des usines de fer et une très grande et très belle fabrique d'huile de vitriol et de vinaigre de bois fondée il y a peu d'années par les frères Masset. »

² « Le mas de Longeville, anciennement village et commune ayant four banal en 1440, appartient aujourd'hui (1773) à Vertueux et prudent Jean-Daniel Bourgeois, justicier d'Yverdon. » Second manuscrit cité. Longeville est maintenant un grand domaine entre Orges et Vugelles.

en héritage, fut donnée par lui à sa femme Catherine de Neuchâtel qui, n'ayant pas d'enfant, la légua à son père le comte Rodolphe. Marguerite de Vufflens, citée plus haut, femme intrigante et ambitieuse, était cependant l'héritière légale de son grand-oncle Jean de Vufflens. Lorsqu'elle eut perdu son premier mari, Aymon de La Sarraz, et qu'elle épousa le comte Louis de Neuchâtel, elle lui réclama la part de la seigneurie de la Mothe qu'il tenait de son père Rodolphe. Elle parvint à se la faire adjuger par ce faible vieillard avec cette humiliante déclaration qu'il l'avait possédée sans droit ni justice. Après avoir montré dans le comté de Neuchâtel beaucoup de tyrannie et de dureté, Marguerite de Vufflens épousa en troisièmes noces Jacques de Vergier ou de Vergy, qui appartenait à une des principales familles féodales de la Bourgogne ¹.

La maison de Vergy posséda la terre de la Mothe pendant environ deux siècles. Pierre, successeur de Jacques de Vergy, fut un des principaux seigneurs du Pays de Vaud, puisqu'il possédait, outre la seigneurie de la Mothe, celle très considérable de Champvent. Ses descendants y acquirent encore par héritage le château et la terre de Montricher vers 1440. L'un d'entre eux, Guillaume de Vergy, épousa Noble et Puissante Marie (?) de Bourgogne, qui donna le jour à François de Vergy, chevalier de la Toison d'or. Ce dernier eut deux fils : Claude de Vergy, chevalier, comte de Champlitte, baron et seigneur d'Autrey, Flaigy, La Rochelle, et Clériadus

¹ L'infortunée Gabrielle de Vergy appartenait à cette maison. On sait que son amant, Raoul de Coucy, s'étant rendu en Terre-Sainte à cause de cette passion, fut blessé à mort. Il demanda que son cœur fût envoyé à Gabrielle, mais le mari de celle-ci lui fit manger le cœur de son amant, puis lui dévoila cette horreur. Gabrielle déclara alors qu'aucun autre aliment n'entrerait dans son corps, et elle se laissa mourir de faim.

de Vergy, baron de Vaudrey, etc. La portion de la seigneurie de la Mothe qui revenait à ce dernier fut vendue à Jérôme Masset, bourgeois et châtelain d'Yverdon, co-seigneur de St-Martin du Chêne et de Mézery, et cela par acte passé au château de Gray en Bourgogne, le 11 mai 1597 et signé de Ribeaupierre et Chanéaz, notaires. L'autre partie de la seigneurie fut achetée aux enchères publiques, en 1607, par Noble Imbert de Diesbach, de Berne, bailli de Vevey. Dès lors, la terre de la Mothe passa dans la possession de diverses familles et fut toujours divisée en deux parties. Celle qui avait été acquise par Imbert de Diesbach appartint successivement à des personnes de plusieurs maisons, et principalement à Noble et Généreux Jérôme Thormann, bourgeois de Berne, capitaine-lieutenant en Hollande, seigneur de Mathod. Celui-ci la céda enfin par échange du 28 septembre 1751 à Noble et Généreux Jean-François Muller, assesseur baillival de Lausanne et cela *en pur et franc à Lod*. Cette famille Muller, ou Molitor, fut représentée à la fin de la période bernoise par Georges-Albert, membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne et dont la *Revue historique* a rappelé longuement l'existence mouvementée ¹. La famille Masset conserva aussi sa part jusqu'à l'abolition définitive du régime féodal.

« Une particularité fort remarquable, dit le manuscrit dont j'ai extrait la plupart des renseignements qui précèdent, c'est que cette seigneurie, semblable à celle connue sous le nom de royaume d'Yvetot, en Normandie, était allodiale, ou fief du soleil, n'ayant jamais relevé ni de la maison de Savoie ni de Berne. Ce dernier gouvernement exigea cependant du seigneur, tous les six ans, le serment de fidélité, quoique sa terre ne relevât que du soleil, selon l'expression des feudistes. »

Eug. MOTTAZ.

¹ Voir livraisons de janvier à juillet 1897.